

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 12 mai 2026 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Planification du territoire

Aménagement et urbanisme

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de L'Anse-Saint-Jean – Approbation du règlement 26-449;
 - Ville de Saint-Honoré – Approbation du règlement 1012.
- La MRC adopte le règlement numéro 25-508 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de modifier les limites du périmètre urbain de Petit-Saguenay.
- La MRC demande un moratoire concernant le processus de concertation pour les aires protégées continentales et demande à la ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs une rencontre rapide avec la ministre afin d'exposer les enjeux relatifs au processus de concertation actuel pour l'ajout d'aires protégées sur son territoire afin que des ajustements soient apportés.
- La MRC demande un moratoire entourant l'implantation d'une aire marine protégée sur la rivière Saguenay et demande à la ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs de lui permettre de produire un rapport d'analyse appuyé sur sa connaissance du territoire, en intégrant les données scientifiques récentes et probantes ainsi que les mesures de protection déjà en place pour permettre d'identifier clairement les éléments à protéger, les menaces ciblées et les impacts potentiels, ainsi que d'adopter les résolutions nécessaires pour appuyer formellement toute position ou mesure de conservation.

Terres publiques intramunicipales

- Le conseil de la MRC adopte le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour 2026-2027 sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- La MRC déclare les montants disponibles suivants pour le financement des travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre des crédits sur les redevances forestières pour la saison 2026-2027 :

Détenteur de contrats	Montant disponible en crédits sur les redevances forestières
Comité de développement de Larouche	6 047 \$
Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin	124 \$
Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay	87 558 \$
Développement Falardeau inc.	7 403 \$
Société de développement de l'Anse-aux-Foins inc.	5 034 \$
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	0 \$
Total :	106 166 \$

Foresterie

- La MRC appuie l'Alliance des communautés forestières pour coordonner une entente sectorielle de développement sur la forêt dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et engage une somme maximale de 72 000 \$, soit 24 000 \$ par année pour 2026, 2027 et 2028 comme contribution à l'entente.

Gestion des eaux

- Le conseil de la MRC adopte une stratégie de lutte aux espèces exotiques envahissantes de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Le conseil de la MRC adopte une politique d'aide financière soutenant la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) dans la MRC du Fjord-du-Saguenay en utilisant une enveloppe de 100 000 \$ répartie en deux (2) volets, soit d'une part pour l'achat et l'installation de stations de nettoyage d'embarcations nautiques à une hauteur de 80 000 \$ et d'autre part pour la réalisation d'autres interventions de prévention, de lutte et d'éradication des EEE à une hauteur de 20 000 \$.

Territoires non organisés

- La MRC autorise la construction d'un hébergement commercial dans le secteur sud du lac Onatchiway par l'implantation d'une auberge locative, celle-ci faisant partie de la zone 9-3-F au Règlement de zonage numéro 15-332 du TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- La MRC accepte la dérogation mineure demandée par M. Alexandre Blackburn à l'égard d'une propriété sise au lac Big Moose, zone 11-3 Co, en TNO Mont-Valin et portant sur la disposition 10.16 - Hauteur et superficie de l'abri, chapitre 10, section III du *Règlement de zonage numéro 15-332*, afin de permettre la construction d'un abri sommaire d'une hauteur de 3,94 mètres plutôt que la hauteur maximale prescrite de 3,7 mètres.
- La MRC accepte la dérogation mineure demandée par M. Gilles Morasse à l'égard d'une propriété sise au lac Fortin, zone 11-1 F, TNO Mont-Valin et qui porte sur les dispositions 4.17, du chapitre 4, sections 3 et 7.2, du chapitre 7, section 2 du *Règlement de zonage numéro 15-332*, afin d'accepter l'implantation d'un chalet et d'une galerie à respectivement 17,5 mètres et 15 mètres du cours d'eau.
- La MRC accepte la dérogation mineure demandée par M. Guy Gravel à l'égard d'une propriété sise au lac Brulé, zone 14-F, en TNO Mont-Valin et portant sur les dispositions 4.18, du chapitre 4, sections 3 et 7.2, du chapitre 7, section 2 du *Règlement de zonage n° 15-332* afin de permettre l'implantation d'une remise à environ 2 mètres des lignes latérale et arrière plutôt que 10 mètres et d'autoriser que la superficie des bâtiments représente 13,9 % de la superficie du terrain plutôt que 10 %.
- La MRC accepte la dérogation mineure demandée par M. Vincent Villeneuve à l'égard d'une propriété sise au lac de la Boiteuse, zone 8-F, en TNO Mont-Valin et portant sur la disposition 4.18 - Autres marges, Chapitre 4, section III du *Règlement de zonage n° 15-332* afin de permettre l'implantation d'un garage à environ 5 mètres de la ligne arrière plutôt que 10 mètres.
- La MRC refuse la dérogation mineure demandée par M. Pierre Coutlée à l'égard d'une propriété sise au lac Noir, zone 1-F, en TNO Lac Ministuk et portant sur la disposition 4.17, du chapitre 4, sections 3 et 7.2, du chapitre 7, section 2 du *Règlement de zonage numéro 15-332* visant l'implantation d'une galerie à approximativement à 13 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de 20 mètres.
- La MRC octroi un mandat à Gestion forestière Promass inc. au montant de 58 750 \$ plus taxes pour de l'accompagnement professionnel dans le cadre de la réalisation du projet d'amélioration du chemin multiusage R0200.

Développement du territoire

Développement territorial et des collectivités

- La MRC autorise le renouvellement de l'appel à projets pour la jeunesse à raison d'une édition par année à partir de l'année 2026 et accorde l'appel de projets 2026 un montant de 15 000 \$.
- Le conseil de la MRC octroie à la firme Coboom le mandat pour l'accompagnement pour la priorisation des actifs stratégiques de la MRC pour un montant total avant taxes et frais de 11 000 \$.

- La MRC octroie à l'entreprise Nergica le contrat pour l'ajout de participants à l'organisation d'une mission économique en Gaspésie, pour un montant de 29 800 \$ avant taxes.
- La MRC octroie à l'entreprise Exact Air le contrat de nolisement d'un troisième avion, pour un montant total de 12 596,50 \$, avant taxes, conformément aux modalités prévues à l'offre de services.

Services aux entreprises

- La MRC adopte la Politique d'investissement commune FLI/FLS modifiée conformément aux nouvelles modalités de gestion des Fonds locaux d'investissement applicables pour la période 2026-2028.
- La MRC adopte la politique d'investissement du Fonds d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat modifiée (FASE), telle que présentée et incluse dans le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.
- La MRC adopte la politique d'investissement du Fonds d'optimisation au développement modifiée incluse dans le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.
- La MRC autorise la signature de l'avenant no 2 au contrat de prêt intervenu entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC du Fjord-du-Saguenay relativement au Fonds local d'investissement (FLI), pour la période 2026-2028.
- Le conseil de la MRC entérine l'ensemble des recommandations du comité de développement économique - volet CIDE de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui a été proposé lors de la réunion du 27 avril 2026.

Gestion des services municipaux et des infrastructures

Évaluation

- La directrice générale dépose un tableau sur l'avancement des travaux du service de l'évaluation en mise à jour du 24 mars 2026 au 17 avril 2026, détaillant pour chacune des municipalités les mutations à faire et les permis de construction à inspecter.

Environnement

- Le conseil de la MRC autorise la signature de l'entente de services relative à l'accès à certains écocentres de la RMR par certains citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Le conseil de la MRC autorise la signature de l'avis de modification de contrat de service de vidange des installations septiques.
- La MRC autorise l'achat de conteneurs de recyclage auprès de BR Métal inc. pour un montant d'environ 47 600 \$ avec taxes, incluant approximativement quatre (4) transports au montant de 1 000 \$ chacun.

Aides financières

- Le conseil de la MRC adopte la version révisée de la politique d'aide financière applicable aux territoires non organisés de la MRC pour 2026.
- La MRC réserve un montant maximal de 100 000 \$ en aide financière pour couvrir les coûts du reboisement sur les terres publiques intramunicipales pour la saison 2026 et la rend disponible pour les détenteurs de contrats d'aménagement forestier sur les TPI qui ont des plants alloués pour le reboisement.
- Le conseil de la MRC accepte la recommandation du comité multiressource de la MRC concernant les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du Fonds de mise en valeur des TPI telles que détaillées ci-après :

Organisme promoteur	Projet	Décision	Aide
Municipalité de Saint-Fulgence	Réfection du chemin du Lac-Josée et du Lac-Laurent (phase 2)	Accepté	25 000 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	Amélioration du sentier pédestre de la chute Gagnon de Saint-Ambroise	Accepté	25 000 \$
CAIR de Bégin	Entretien des chemins d'accès aux lots intramunicipaux	Accepté	25 000 \$
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Entretien des sentiers multiusages et pédestres sur les terres publiques intramunicipales	Accepté	25 000 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	Nouveau sentier du Cap à Don Jean	Accepté	25 000 \$
Club de motoneige du Fjord inc.	Réfection pont, ponceau et sentier sur R-383	Accepté	20 700 \$
Total :			145 700 \$

- La MRC adopte le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire modifié conformément aux recommandations du comité de développement économique - volet CIDE de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- Les aides financières suivantes sont octroyées dans le cadre du volet *Projet local* de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, comme recommandé par le comité administratif lors de la réunion du 28 avril 2026 :

Organisme	Projet	Montant recommandé
Société de développement Le Bourget	Ciel Val-Menaud	11 900 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	La relocalisation des jardins Bourget et le maintien de ses activités	2 000 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Aménagement d'un pumtrack et terrain de pickleball à Saint-David-de-Falardeau	70 000 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Programmation 2026	30 000 \$
Total :		113 900 \$

- Le conseil de la MRC autorise la signature de la convention d'aide financière (CAF) établie par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, relativement à l'octroi d'une aide financière maximale de 18 143 \$ et tout autre document lié, de même qu'à poser toute gestion afin de donner plein effet à la présente résolution.

Services administratifs

- La MRC adopte l'avis d'assujettissement à l'égard des immeubles qui y sont décrits pour fins de production d'énergie et de réserve foncière et prend acte de la résolution numéro 399-2023 émise par la municipalité de Saint-David-de-Falardeau dans le cadre de futures discussions et décisions à prendre relativement à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles assujettis.
- La MRC demande à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry de suspendre le processus d'adoption du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus.

/MoG